

# Syntec Numérique remet à M. Besson ses propositions en faveur de la réindustrialisation de la France

**Guy Mamou-Mani**, président de Syntec Numérique, chambre professionnelle regroupant 1100 entreprises, éditeurs de logiciels, SSII et sociétés de conseil, a été reçu lundi par le ministre en charge de l'Économie numérique, **Éric Besson**. À cette occasion, M. Mamou-Mani a détaillé les [propositions](#) de la chambre visant à créer « *un environnement fiscal et social favorable au développement d'entreprises numériques innovantes et exportatrices* ».

## Les propositions de Syntec Numérique

- Proposition 1 : **Introduire dans les résultats de l'entreprise une prise en compte des critères sociaux** considérés « *comme un levier de compétitivité et de développement économique* ». Valorisation : « *une augmentation de 30 % des emplois dans le domaine de la diversité sur cinq ans* ».
- Proposition 2 : **Simplifier l'accès aux dispositifs d'aide à l'innovation par le biais d'un réseau unique** ouvert à l'ensemble des entreprises (brevets, financements, investissements d'avenir, etc.), ainsi que la mise en place d'un guichet « *croissance* » destiné plus particulièrement aux PME innovantes. Valorisation : « *une augmentation de 30 % du nombre de créations de nouvelles entreprises et une accélération de leur développement* ».
- Proposition 3 : **Consolider et pérenniser le crédit impôt recherche (CIR)** en apportant de la visibilité aux investissements des entreprises. Valorisation : une création de 50 000 emplois sur cinq ans dans le secteur des logiciels & services.
- Proposition 4 : **Créer un crédit numérique** qui permette d'accompagner l'investissement des artisans, commerçants et PME de secteurs variés dans le numérique. Valorisation : l'opération serait « *neutre pour l'État : les gains escomptés en termes d'exportations, de création d'emplois pour ces entreprises (estimation à +0,3 % du PIB) compensant la baisse de recettes consenties par l'État* ».
- Proposition 5 : **Ouvrir une filière de formation « pour tous » dédiée aux métiers du numérique** en s'appuyant sur les dispositifs existants, afin de toucher un plus large public, notamment les populations en difficulté, des jeunes aux seniors. Valorisation : la création sur cinq ans de 50 000 emplois supplémentaires (source : contribution Syntec Numérique à France Numérique 2020). Le coût de cette mesure serait nul, grâce à l'optimisation du recours au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).
- Proposition 6 : **Développer la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC)** créée en février 2011 ; réaliser des économies d'échelle et garantir une bonne utilisation des finances publiques en rationalisant et mutualisant les *back-offices* de l'Administration.
- Proposition 7 : **Renforcer la relation entre l'État et le citoyen** à travers le développement de l'e-

administration, et plus particulièrement de l'e-santé. Bénéfice : réaliser une économie potentielle de 2,5 milliards d'euros sous réserve de la réalisation des investissements technologiques nécessaires (source : Télémédecine 2020 – Syntec Numérique).

– Proposition 8 : **Accélérer la mise en oeuvre de l'e-éducation** à travers le déploiement généralisé d'outils numériques pédagogiques.

– Proposition 9 : **Moderniser l'organisation du travail** par le biais d'un cadre réglementaire adapté au nomadisme numérique.

– Proposition 10 : **Étendre les services numériques à domicile** (inclure la domotique, l'e-santé, les tablettes et *smartphones* aux domaines couverts par la loi Borloo).

Les propositions formulées par [Syntec Numérique](#), comme celles de l'Association Française des Éditeurs de Logiciels ([AFDEL](#)), ont été mises en janvier à la disposition des candidats à l'élection présidentielle de 2012.

## Le soutien du gouvernement

*« Ma conviction (...) est que le développement du numérique est aujourd'hui notre meilleur atout pour lutter contre la crise, stimuler la croissance, créer des emplois et améliorer la compétitivité de notre pays », a déclaré Éric Besson. « Si l'on souhaite profiter pleinement de ces bénéfices, a-t-il ajouté, il faut numériser l'ensemble de nos usages et de notre économie. C'est l'objectif poursuivi par Syntec Numérique et par [le plan France Numérique 2020](#) ».*

Ce plan inclut notamment : le **crédit impôt recherche** doté d'un montant de plus d'un milliard d'euros pour le numérique ; le statut de **jeune entreprise innovante** (JEI) qui offre à certaines PME engageant des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges fiscalement déductibles, des avantages fiscaux et des exonérations de cotisations ; le soutien d'**Oséo**, organisme public d'aide à l'innovation et, enfin, les **investissements d'avenir** à hauteur de 2,25 milliards d'euros pour le développement des usages et services numériques.

Selon les chiffres communiqués par le ministère et Syntec, le numérique représente un quart de la croissance de l'économie française et « *bientôt un tiers* ». En 15 ans, le secteur aurait créé 700 000 emplois nets au niveau national (sur un total de 1,5 million d'emplois dans le domaine) et devrait en créer 450 000 supplémentaires d'ici 2015.